



Règlements pour la Conférence

24^{ième} Conférence annuelle du CFFO, 14 – 17 octobre 2010, Hôtel Crowne Plaza, Ottawa, ON

[For a list of the Conference Rules and Regulations in English, please see pages 3-4 of this document](#)

Règlements généraux de la Conférence 2010 du CFFO:

Mise à jour: 15 juillet 2010

1. Tous les participants à la Conférence doivent être inscrits à titre de délégués.
2. Tous les délégués doivent porter de manière visible et ce en tout temps: sa carte d'identification de la Conférence afin de pouvoir accéder à chacune des activités officielles faisant partie de la programmation.
3. Le grand public peut assister aux spectacles officiels seulement, par l'achat d'un bracelet au comptoir d'inscription. Les détenteurs de bracelet NE pourront PAS accéder à d'autres activités de la Conférence.
4. Les dispositifs d'affichage et d'exposition de matériels promotionnels seront permis qu'à des endroits très précis. Il est n'est pas permis d'afficher dans les ascenseurs de l'hôtel, dans les chambres ou bien les corridors. Toutes les affiches ou matériels promotionnels qui seront trouvés dans des endroits non-autorisés seront retirés et écartés.
5. Tout alcool est interdit dans les corridors, le Lobby, les escaliers ou autour de la piscine de l'hôtel. Il est strictement interdit de fumer, quoi que ce soit, dans un lieu public de l'hôtel en accord avec les lois municipale et provinciale.
6. Aucun déchet ne doit être jeté ou déposé dans les corridors ou escaliers : ceci peut être un risque pour la sécurité et les incendies. Si des sacs de poubelle supplémentaires sont requis, veuillez communiquer avec la réception de l'hôtel.
7. Les ascenseurs pour les étages et pour le garage. Ne sont PAS faits pour un usage excessif et on ne peut s'y retrouver plus de 10 personnes à la fois.
8. Tous les délégués et les personnes présentes pendant la Conférence s'engagent à respecter et à se conformer à tout règlement actuel du CFFO et à ceux de l'hôtel Crowne Plaza Ottawa, hôte de la Conférence, pour lequel nous ferons référence à partir de maintenant simplement par le terme de "l'hôtel", et à tous ceux qui pourront être amendés raisonnablement d'ici la Conférence. Vous pouvez retrouver les règlements de la Conférence sur le site Internet du CFFO à l'adresse suivante: www.ocff.ca/documents/conf_rules2010.pdf. Les règlements de l'hôtel peuvent être obtenus en communiquant avec celui-ci.
9. Le CFFO et l'Hôtel se réservent le droit de suspendre des privilèges à tout délégué ou participant des activités de la Conférence pour des actions considérées par eux comme contraire à n'importe laquelle des règles et des règlements. La décision de la gestion de l'Hôtel ou de la direction du CFFO, selon le cas, sera finale et s'appliquera à n'importe lequel des délégués de la Conférence, participants et à leurs invités.
10. En vous inscrivant en tant que délégué à la Conférence, tous les délégués sont d'accord pour offrir au CFFO et à ceux qui agissent en son nom la permission d'utiliser sans restriction les photographies, les bandes sonores et \ ou vidéos prises lors de la Conférence du CFFO 2010 à des fins promotionnelles (par exemple: dépliants, bulletins, sites Internet, médias sociaux, etc).

Règlements spécifiques des spectacles privés et des présentateurs lors de la Conférence 2010:

1. Tout présentateur se doit de respecter et se conformer aux règlements généraux de la Conférence.
2. Au moins une inscription valide à la conférence est exigée pour chaque salle où se tiendront les spectacles privés avant de soumettre son formulaire pour ceux-ci.
3. Le droit de priorité pour l'attribution des chambres d'hôtel sur les étages musicales sera accordé aux présentateurs membres du CFFO et qui présenteront à la fois des spectacles musicaux le vendredi ET le samedi soirs de la Conférence.

4. Des frais additionnels de 80,00\$ (TVH incluse) par nuit seront facturés par le CFFO, au-delà du coût de la salle de l'Hôtel, pour couvrir les coûts administratifs et afin de soutenir les spectacles privés. Ce financement aidera à la production et la publication d'un programme des performances offertes, assurera la présence obligatoire d'un service de sécurité et au support nécessaire des bénévoles à l'étage Musique. De plus, cela vous permettra d'obtenir un 10% de réduction sur les frais pour un espace publicitaire pour le programme de la Conférence.
5. Les spectacles privés ne pourront débuter avant 23h00 le vendredi 15 octobre 2010 et 23h00 le samedi 16 octobre 2010. Et toutes performances devront se terminer avant 3h00 le jour suivant. Il ne doit y avoir de spectacles privés durant le jour.
6. L'utilisation d'amplificateurs et / ou d'ensembles de batterie (percussion) n'est pas autorisée dans les performances privées sauf sur les étages désignés comme suit:
 - a. Étage de musique acoustique: **aucune amplification autorisée**. Aucune percussion, ni même avec les mains, autorisée.
 - b. Étage semi-acoustique: Amplification seulement dans le but de permettre à des instruments non-acoustiques (clavier, synthétiseur, basse électrique) d'être entendus dans un autre environnement acoustique, à condition que l'amplification ne perturbe pas les autres spectacles privés ou ne dérange les autres clients ou occupants de l'Hôtel. L'utilisation de la percussion à main est autorisée si elle respecte aussi cette condition mentionnée précédemment. **Le niveau du volume est soumis à la discrétion du CFFO et de la direction de l'Hôtel: leurs décisions sont définitives dans tous les cas.**
7. Le présentateur devra effectuer un dépôt pour dommages de 300,00\$ en argent comptant ou par carte de crédit lors de son enregistrement de chambre, ce dépôt lui sera remboursé à son départ après inspection de la chambre et qu'aucun dommage ne soit constaté et qu'aucun frais supplémentaire d'entretien ménager ne soit jugé nécessaire. Le dépôt sera entièrement remboursé que si l'entretien ménager et l'entretien technique de l'hôtel n'ont pas à effectuer de tâches supplémentaires à leur travail habituel suite au passage et à l'utilisation de la chambre par le présentateur.
8. Le démontage et/ou le déplacement de meubles est interdit dans toutes les chambres de l'hôtel assignées. Le présentateur sera responsable de n'importe quels dommages causés à sa chambre et/ou à l'hôtel. Le CFFO ne sera pas tenu responsable d'aucun honoraire, dépense, ou dommage liés dans de tels cas.
9. Il y aura des frais supplémentaires de 109,00\$ (plus taxes) dès 13h00 si la chambre n'est pas libérée avant.
10. **Seuls les artistes inscrits pour la conférence pourront présenter leurs spectacles privés.** Le Présentateur se doit de s'assurer que tous les artistes de spectacles privés soient bel et bien enregistrés pour la conférence avant d'en faire la publicité dans n'importe lequel des outils publicitaires de la conférence et/ou avant leur performance. Tous les autres participants doivent être enregistrés au plus tard le jour de leur spectacle privé. Veuillez communiquer avec le CFFO pour tout renseignement concernant les frais et les conditions d'enregistrement. Les spectacles privés sont uniquement ouverts aux délégués de la conférence et non pas au grand public.
11. Le présentateur consent à indemniser et à tenir le CFFO, ses officiers, agents, ses salariés et ses assureurs non-responsables de toute responsabilité, perte, ou dommage dont le CFFO pourrait souffrir suite à toutes réclamations, demandes, frais, jugements ou n'importe quelle responsabilité lui étant attribué en raison des actions et/ou de la négligence du présentateur, de ses artistes en spectacles, de ses agents, de ses salariés, de ses bénévoles, des invités, de ce présentateur. Le Présentateur doit reconnaître la responsabilité de ses actes et de ceux de ses subalternes et invités.
12. Le Présentateur reconnaît que le CFFO n'aura aucune responsabilité quant aux dépenses et frais effectués par le présentateur que ce soient les inscriptions, la publicité, le transport à l'hôtel, les commissions, l'hébergement et n'importe quels coûts de production de ses spectacles privés et/ou autres coûts de présence ou de participation à la Conférence. Tous les coûts mêmes ceux associés à la présence du présentateur et/ou à sa participation à la conférence seront de sa seule responsabilité.



Conference Rules and Regulations

24th Annual OCFF Conference Oct. 14 – 17, 2010, Crowne Plaza Hotel, Ottawa, ON

2010 OCFF General Conference Rules:

Updated: July 15, 2010

1. All participants in the Conference must be registered delegates.
2. All Conference delegates must wear a delegate badge to access official Conference activities (anything listed in the Conference Schedule) and agree to keep the badge visible at all times.
3. The general public may attend the Official Showcases only, with the purchase of a wristband at the Registration Desk. Wristband holders are NOT permitted to access any other Conference activities.
4. The display of posters and promotional materials will only be allowed in designated areas. There shall be no postering in the hotel elevators, guestrooms or guestroom corridors. Posters and promotional materials found in non-designated areas will be removed and discarded.
5. No alcohol whatsoever shall be allowed in hallways, lobby, stairwells, or pool area of the Hotel. No smoking of any kind is permitted in any public area of the Hotel in accordance with local and provincial laws.
6. No garbage is to be placed in hallways or stairwells; this is a fire and safety hazard. If extra garbage bags are required, contact the Hotel front desk.
7. The Guest or Garage elevators of the Hotel are not to be used excessively and more than 10 people are not permitted on the elevators at one time.
8. All Conference delegates and attendees agree to abide by all other rules and regulations of the OCFF and the Conference host Hotel (Crowne Plaza Hotel Ottawa, referred to below as the "Hotel"), presently in effect and which may be reasonably amended from time to time. Conference rules and regulations may be found on the OCFF website at www.ocff.ca/documents/conf_rules2010.pdf. Hotel rules and regulations may be obtained by contacting the Hotel.
9. The OCFF and the Hotel reserve the right to suspend privileges to any and all delegates or participants in Conference activities for actions deemed by them to contravene any of the rules and regulations. The decision of the Hotel Management or OCFF management as the case may be, with respect to any contravention of the rules shall be final and binding on any conference delegates, participants and their guests.

2010 OCFF Conference Private Showcase Presenter-Specific Rules:

1. The Presenter shall be bound by all of the General Conference Rules.
2. At least one Presenter applying for each Private Showcase room must be registered for the entire conference before submitting Private Showcase Application.
3. Preference for rooms on the Hotel music floors will be given to Presenters who are members of the OCFF and who will present music on BOTH Friday and Saturday night of the Conference.
4. An \$80.00 (HST included) per-night fee will be charged by the OCFF, over and above the cost of the Hotel room, to cover the administrative costs of supporting the Private Showcases. Such support will include the production and publication of a Private Showcase schedule, the provision of paid security services and volunteer monitors on the Music Floor(s) and a 10% discount on the charge for one ad space in the Conference Program.
5. Private Showcases will not start before 11:00 p.m. on Friday, October 15, 2010 and 11:00 p.m. on Saturday, October 16, 2010 and all performances will end no later than 3:00 a.m. the following day. There will be no daytime Private Showcases at the OCFF Conference.

6. The use of amplification and/or drum kits is NOT permitted in Private Showcases except on designated floors as follows:
 - a. Acoustic Music Floor: **NO amplification allowed**. No hand percussion allowed.
 - b. Semi-Acoustic Music Floor: Amplification only for the purpose of allowing non-acoustic instruments (keyboard, synthesizer, electric bass) to be heard in an otherwise acoustic environment, provided that the amplification does not disrupt other private showcases or disturb any other patrons or guests of the Hotel. The use of hand percussion is permitted provided it does not disrupt other private showcases or disturb any other patrons or guests of the Hotel. **Volume levels are subject to the discretion of the OCFF and the Hotel. Their rulings are final in all cases.**
7. The Presenter will be required to pay a damage deposit of \$300.00 cash or credit card at check-in for his/her room which shall be returned to the Presenter upon departure after his/her room has been inspected to ensure no damage or additional cleaning fees will be required. Should Housekeeping or Maintenance not have to undertake any unnecessary tasks outside of their normal housekeeping and maintenance duties, as a result of the Presenter's stay, the deposit will be fully refunded.
8. The dismantling and/or removal of furniture is prohibited in all assigned guestrooms. Smoking is prohibited in all assigned guestrooms. The Presenter will be responsible for any damages caused to his or her room and/or the Hotel. OCFF shall not be liable for any fees, expenses, or damages related to such.
9. There will be a charge of \$109.00 plus applicable taxes for checkout past the Hotel's 1:00pm checkout time.
10. **Only those artists registered for the Conference may perform in Private Showcases.** The Presenter will be responsible for ensuring that all Private Showcase artists are registered for the Conference prior to placing advertising regarding the Private Showcase artists in any Conference materials and/or before performing. All other participants must be registered for, at minimum, the day of their Private Showcase. [Please contact the OCFF office for registration and rate information.] Private Showcases are only open to Conference delegates and not to the general public.
11. The Presenter agrees to indemnify and hold OCFF, its officers, agents and employees, and insurers harmless from any and all liability, loss, or damage OCFF may suffer as a result of any and all claims, demands, costs, judgments, or any liability whatsoever due to the actions and/or negligence of the Presenter, the Presenter's showcasing artists, the Presenter's agents, employees, volunteers, guests, or invitees. The Presenter acknowledges that he/she is responsible for ensuring that the attendees at his/her Private Showcases abide by these rules and regulations while they are in attendance.
12. The Presenter agrees that OCFF shall have no responsibility for any of the Presenter's costs of registration, advertising, transportation to the venue, board, and lodging, and any production costs of its Private Showcases, and/or any other costs of attending and participating in the Conference. All such costs and any other costs associated with the Presenter's attendance and/or participation in the Conference will be the Presenter's responsibility.